



# LA RÉINTRODUCTION DE LA CISTUDE EN SAVOIE

## L'opération au sud du lac du Bourget

# La Cistude revient en Chautagne

- **Entre 1995 et 2002**, le Conservatoire mis en place un vaste programme de réintroduction de la cistude au sud du lac du Bourget.
- **1995** : agrément du projet par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement
- **1996** : construction d'un enclos d'acclimatation sur la base de loisirs des Mottets, au Viviers-du-Lac dans lequel une vingtaine d'individus issus d'élevages locaux sont lâchés pour faire l'objet d'un suivi
- **1997** : mise en place d'un réseau cistude composé de différentes structures Rhônalpines puis camarguaises et corses.



Lâcher médiatique des premières Cistudes à l'étang des Aigrettes

- **1998** : détermination de la «bonne population» sur le plan génétique qui aboutit au choix d'une population prélevée en Brenne
- **2000-2002** : programme LIFE Nature Lac du Bourget permettant de financer plusieurs lâchers de tortues sur le site de l'étang des Aigrettes, et le suivi des populations sur trois années.
- **2003-2007** : afin de ne pas continuer à «ponctionner» des populations même nombreuses de la Brenne, une filière d'élevage a été constituée pour la poursuite du programme. Des pontes sont prélevées en nature et incubées artificiellement (taux d'éclosion : 95 % alors qu'en nature la prédation fait chuter ce taux à moins de 20 %) ! Une partie des jeunes éclos sont ensuite relâchés sur le site qui se retrouve donc gagnant. Le reste est grossi quelques années en conditions semi-naturelles : un bassin creusé spécialement dans la Ferme aux Crocodiles (Pierrelatte, Drôme), parc zoologique, partenaire indispensable du projet. Les jeunes seront ensuite lâchés en nature à l'âge de quatre ou cinq ans, une fois leur carapace durcie et leur taille suffisante pour limiter les risques de prédation.



## Bilan de cette première réintroduction



Etang des Aigrettes (sud du lac du Bourget), premier site de la réintroduction

Aujourd'hui la cistude nous a démontré sa motivation et son aptitude à s'implanter au sud du lac du Bourget. En effet, elles se reproduit à présent en milieu naturel. Toutefois étant donnée la faible démographie de l'espèce et l'importance des pressions humaines sur ce site, il importe à la fois d'augmenter le nombre d'individus et de diversifier les points d'implantation...



© Denis Palanque

La tortue Cistude est une tortue d'eau douce autrefois répandues dans nos milieux aquatiques. Victime des aménagements (drainage ou endiguement) et de la pollution, elle a fortement régressé au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Elle vit dans les mares, étangs, rivières à cours lent et fond vaseux, canaux, fossés et marais.

La Cistude hiverne d'octobre à mars au fond de la vase. Elle chasse à l'aube ou au crépuscule et prend des bains de soleil dans la journée. Elle s'immerge lorsque les températures sont trop élevées. La Cistude est surtout carnivore (insectes, mollusques, crustacées) et débarrasse les milieux aquatiques de poissons morts.

La reproduction a lieu en avril-mai et les pontes durent de fin mai à début juillet. Les jeunes naissent fin septembre-début octobre ou le printemps suivant si les conditions climatiques sont défavorables.



# LA RÉINTRODUCTION EN CHAUTAGNE



## Un projet d'envergure

La réintroduction de tortues cistudes en Chautagne s'inscrit dans le cadre du plan national d'action pour la Cistude du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La zone couverte par le projet correspond au site Natura 2000 Haut-Rhône-Lac du Bourget-Chautagne, dont le Conservatoire est opérateur. Réintroduire la Cistude sur cette zone permettra de reconstituer un peuplement continu depuis le sud du lac du Bourget (voir précédemment la réintroduc-

tion en 2000) jusqu'au Rhône.

Le planning de l'opération a compris différentes étapes : il a fallu d'abord mettre en place un réseau d'éleveurs et de parcs animaliers avant d'accueillir en espace clos une population de jeunes Cistudes destinées à être relâchées au Nord du lac au bout d'un an d'acclimatation. Cette population était issue de l'élevage de Joël Melin, en Touraine. A l'abri de la prédation, les petites tortues ont pu ainsi se développer en milieu semi-naturel et gagner leur autonomie.



## Un suivi intensif : un intérêt expérimental

Contrairement à la précédente opération de réintroduction où les tortues étaient des adultes issus d'une population sauvage, la population de 2008 est composée de jeunes issus d'élevage et demande davantage de suivi. Ainsi, un dispositif de radiotracking sera mis en place à Chanaz (pose d'émetteurs sur les tortues puis suivi régulier par un stagiaire du Conservatoire). Selon le résultat du suivi, ce noyau de population pourra être renforcé si les pertes sont trop importantes ou bien un second noyau sera réintroduit, sans doute sur Chindrieux.



## Pourquoi le site de Chanaz ?

La partie aquatique du site de Chanaz est propriété de la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Elle se compose d'une diversité de biotopes (plan d'eau, lône, contre-canal et Rhône) favorables et connectés permettant de rallier le lac du Bourget.

La partie terrestre du site est favorable à la mise en place d'un site de ponte qui sera situé dans les prairies adjacentes dont une partie est close pour le pâturage ovin. Une convention est établie entre l'éleveur et la CNR selon un cahier des charges élaboré par le Conservatoire. La prairie doit encore être débroussaillée afin d'être prête pour les premières pontes des femelles qui seront matures d'ici cinq ou six ans.

Quelques améliorations seront sans doute à prévoir sur le site comme la mise en place de solariums, l'édification de dunes de ponte, de barrières et d'une signalétique pédagogique.

D'autre part, une remise en eau de méandres sur le canal de Savières et la restauration de la roselière dans la baie de Portout, constitueront des milieux proches, favorables au développement des tortues.



## Un accord avec les pêcheurs

Le site des Iles, sur lequel seront réintroduites les tortues fait l'objet d'un bail de pêche auprès de la CNR qui ne souhaite donc pas remettre en cause l'activité sur le lieu. Ainsi, un règlement adapté à l'activité de pêche a été mis en place : la mise en «réserve de pêche» de la lône et d'une partie des rives, l'interdiction de l'ardillon, le respect de la végétation et l'empoisonnement avec des espèces locales.

## Les partenaires du projet



### La Compagnie nationale du Rhône

qui possède les surfaces où seront réintroduites les tortues et qui en gère les milieux.



### La Fondation Nature et Découverte

qui a apporté son aide au lancement du projet qui amènera sans doute son soutien par la suite.



### La Commune de Chanaz

qui accueille le projet.

### L'école de Chanaz, le CISALB, la FRAPNA et l'ATRA

Durant l'année scolaire 2008-2009, les enfants de l'école de Chanaz bénéficient de l'intervention des animateurs professionnels du CISALB et de la FRAPNA au cours de séances traitant de la cistude, de son milieu de vie, de ses besoins et de son histoire en Savoie. Un membre de l'ATRA (Association pour l'élevage et la protection des tortues en Rhône-Alpes), Mr Charnay, a accepté de collaborer à ce projet, en faisant partager sa passion des tortues aux jeunes.

Ce projet pédagogique élaboré en étroite collaboration avec Mme Escoffier, directrice de l'école, vise à préparer les petits chanaziens à accueillir les jeunes cistudes originaires de Brenne qui seront relâchées sur le site.